

Image not found or type unknown



Responsabilité directeur salarié

Par **sophieruz**, le **08/12/2010** à **08:03**

Bonjourrn,embauché comme directeur salarié de la succursale française d'une société étrangère puis je être tenu responsable par les impôts français du fait, apparemment, des retards dans les déclarations de tva alors que je n'en étais pas en charge? le fait est que la succursale française récupérait la tva sur tous les achats fait en France.